

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 40.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le six novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Réalisation d'un emprunt au budget annexe des déchets ménagers (Equipement pour l'exploitation de la collecte)

Lors du vote de la décision modificative n°1 du 19 juin 2023 il a été inscrit un emprunt de 1 010481€ pour financer les investissements de l'année.

A ce jour, compte tenu de l'avancement des projets il apparaît opportun de réaliser un emprunt pour l'opération d'investissement « Equipement pour l'exploitation de la collecte ».

Six organismes de crédits ont été consultés : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires, ARKEA Banque, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, et la Banque Postale.

Quatre organismes ont répondu à cette consultation : le Crédit Agricole, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque des Territoires et la Banque Postale.

Le contrat de prêt économiquement le plus avantageux et permettant de maîtriser au mieux la dette de la CCSB est celui proposé par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes avec les principales caractéristiques suivantes :

- Banque retenue : Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
- Montant du contrat de prêt : 210 000 €
- Type de contrat : taux fixe à 4,16 % (TAEG4 4,182) - Base de calcul 30/360
- Durée totale du contrat : 10 ans
- Echéances : périodicité trimestrielle
- Type d'amortissement : constant
- Frais de dossier : 210 €

- Remboursement anticipé : clause actuarielle

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la souscription d'un au budget annexe des déchets ménagers, aux conditions mentionnées ci-dessus et autorise le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 23 NOV. 2023